



Des accoudoirs pour les bras longs

Mobilier » Vous êtes en train de lire ces quelques lignes sur votre lieu de travail? Alors regardez votre chaise. Votre séant est-il installé sur un siège doté... d'accoudoirs? Non? Oui? Si vous répondez par l'affirmative, vous l'ignorez sans doute mais vous avez une chance de dingue. Vous êtes un sacré privilégié. Ou bien vous êtes un employé de l'administration cantonale. Mieux encore, vous êtes un cadre mais très supérieur! Car il faut avoir le bras long, à l'Etat de Fribourg, pour avoir le droit de reposer ses coudes. C'est ainsi que se distingue l'élite, la crème de la crème.

Parfaitement! Même qu'il existe une directive cantonale dictant l'attribution des fameux accoudoirs. Chefs de service et magistrats sont les seuls à avoir le droit de choisir leur chaise avec accoudoirs en option chez un revendeur de la place. Le tout gracieusement offert par l'Etat. Et le reste du troupeau, soit l'écrasante majorité des employés? Qu'ils restent les bras ballants!

« Cette directive a pour but d'uniformiser les bureaux de l'administration », explique en substance Charles Ducrot, chef de service adjoint au Service cantonal des bâtiments. Et de préciser qu'une telle directive existe de-

puis très longtemps, « en tout cas » vingt-cinq ans.

Elle permet aussi de réaliser des économies. « C'est comme ça aussi dans d'autres entreprises. Nous faisons des commandes groupées en lançant des appels d'offres, ce qui nous donne la possibilité d'en avoir plusieurs du même modèle et de pouvoir les réparer par la suite. Mais si la chaise est en bon état, elle ne sera pas automatiquement changée », assure encore le cadre supérieur qui ignore le montant dévolu aux nouvelles acquisitions. Une somme sans doute aussi confortable que les accoudoirs. »

STÉPHANIE SCHROETER

Le Marché-Concours confirme

Bulle » Près de 3000 visiteurs ont assisté hier au 117^e Marché-Concours de taureaux de Bulle, qui réunissait 262 têtes et quelque 150 exposants à Espace Gruyère. Avec 138 éleveurs, les Fribourgeois se devaient de monopoliser les premières places. Ils l'ont fait en raflant tous les titres.

Le jeune taureau Savoleyre Kennedy, de Bruno Charrière (Cerniat), a été désigné champion Holstein. Bopi Citation Lelion, de la communauté d'exploitation Oberson et Pasquier (Maules), s'est imposé chez les Red Holstein. Côté Swiss Fleckvieh, le puissant Argus, de Nicolas et Christophe Rey (Le Châtelard), a obtenu le titre, tandis que Froufrou, d'André Deillon (Vuisternens-devant-Romont), a triomphé chez les Simmental.

Cette édition comptait une quarantaine de bêtes et une vingtaine d'exposants de plus que l'an passé. Preuve que le retour à une mani-

festation organisée le mardi (et non plus le week-end, comme en 2014 et 2015) répond aux attentes des éleveurs, estime le gérant Bertrand Droux.

L'événement présentait cette année encore une génétique de premier plan, avec de nombreux fils de championnes et 69 taureaux génotypés. Une référence nationale pour les races laitières, souligne le gérant. Les fédérations d'élevage fribourgeoises (soutenues par leurs faitières et le canton) ont investi cette année près de 130 000 francs pour mettre en place cette plateforme de mise en valeur du savoir-faire fribourgeois. « Nous avons un terreau de très bons éleveurs, qui remonte à la Foire Saint-Denis, à Bulle, au XIX^e siècle. Les acheteurs venaient de toute l'Europe pour voir les 4000 bêtes présentées », rappelle-t-il.

Le gérant ne se risque pas à évaluer les échanges conclus hier.

Mais l'an passé, 150 des quelque 230 bêtes inscrites ont été vendues, dont près de 40% à des acquéreurs suisses venus de l'extérieur du canton. L'an passé toujours, le prix moyen atteignait 3034 francs par tête. Il devrait être similaire cette année.

Signe de la demande: comme de coutume, une cinquantaine de taureaux ont trouvé preneur avant la manifestation, sur catalogue. C'est le cas de Savoleyre Kennedy, explique son ancien propriétaire Bruno Charrière, qui a conduit son protégé au ring: « Un taureau très complet, solide, laitier, fils de Gypsy, qui s'est classée cinquième au concours européen à Colmar, en 2016. Des Bullois l'avaient pointé sur le catalogue. Ils l'ont payé aux alentours de 3000 francs, avant le classement », explique l'éleveur, qui obtient là son premier titre au Marché-Concours. » STÉPHANE SANCHEZ

L'exécutif pourra engager plus de 2 millions pour l'étude de l'agrandissement de l'école de la Vignettaz

Feu vert malgré une droite inquiète

IGOR CARDELLINI

Fribourg » Le Conseil communal de Fribourg comptait sur l'approbation du parlement local pour lancer rapidement le processus devant mener à l'agrandissement de l'école de la Vignettaz. Lundi soir, en séance du Conseil général, les élus ont autorisé l'exécutif à engager 2 250 000 francs pour étudier le projet de bâtiment en vue de sa réalisation pour 20 millions de francs. Si l'arrêté a été accepté à l'unanimité moins 4 abstentions, le projet lauréat présenté en juillet (*La Liberté* du 7 juillet) n'en a pas moins suscité des inquiétudes.

Pour le démocrate-chrétien Claude Schenker, « on nous soumet un beau projet, mais exigüité de la parcelle oblige, il empiète sur la cour et supprime le seul coin de jeu avec verdure. Un parc sera réalisé au sud, sans promesse d'accès pour les enfants ». L'élu, résidant dans la zone, souligne que « la perte d'espace s'accompagne d'une forte augmentation du nombre d'enfants » – environ 1000 dès 2019, n.d.r. A titre d'exemple, les 1030 élèves de Delémont sont répartis sur dix sites, ajoute le conseiller PDC.

Trop grande promiscuité

Appuyé par les libéraux-radicaux et l'UDC, Claude Schenker a regretté que la ville n'ait pas exigé « une densification plus saine ». Sans aller jusqu'à faire barrage à l'octroi du crédit d'étude ou à déposer d'amendement, le démocrate-chrétien a noté que son groupe place beaucoup d'espoir en l'exécutif.

Le PDC attend qu'une réflexion sur « les espaces vitaux pour les

enfants » et les conséquences d'une telle « promiscuité » – impact sur leur comportement et accessibilité à l'école – soit menée.

L'exécutif, attendu sur sa stratégie d'ensemble d'implantation des sites scolaires, s'est défendu de n'avoir pas pris en compte ces éléments. Andrea Burgener Woefray, élue socialiste en charge de l'édilité, a rappelé que, dans le cadre du futur plan d'aménagement de détail FriGlâne, la commune a obtenu la prévision de surfaces extérieures suffisantes aux alentours de l'école.

Aménagements améliorés

« La grande cour telle qu'en l'état va disparaître mais la place de jeu restera et des espaces récréatifs sont prévus. Au sud de la route du Châtelet, les places de parc seront enterrées et la zone libérée accueillera un parc dont l'usage doit encore être réglé. Le projet, qui comptera plusieurs accès au site, améliorera les espaces extérieurs », a relevé la socialiste.

Sur la densification, Antoinette de Weck, conseillère communale PLR en charge des écoles, a signalé que « le collaborateur cantonal responsable des infrastructures scolaires, aussi juré, n'a pas émis de veto à la construction du bâtiment sur ce site. En outre, les normes ne fixent pas une surface minimale des cours d'école en fonction du nombre d'enfants », a-t-elle indiqué.

Les socialistes ont pointé la nécessité d'accorder une attention aux questions d'accès et de mobilité. Le Centre gauche-PCS a insisté sur l'importance d'inclure les énergies renouvelables dans le projet et les Verts ont plus largement invité la ville à développer « une politique foncière active. »



Andrea Burgener Woefray en charge de l'édilité (à g.) et la responsable des écoles Antoinette de Weck (à dr.) ont tenté lundi d'apaiser les inquiétudes de la droite concernant la première phase du projet d'agrandissement de l'école de la Vignettaz. Charles Ellena-archives

LES COMPTES AUTREMENT

L'affaire était allée jusqu'au Tribunal cantonal. Après deux ans de bataille, en 2009, le Conseil général de la ville de Fribourg avait obtenu que l'exécutif rende un rapport intermédiaire au 30 septembre sur la situation des comptes communaux. Le parlement local est revenu sur cette exigence lundi soir.

Conformément à l'arrêt de la Cour administrative, le Conseil communal s'est plié à l'exercice lors de la législature précédente. Toutefois en novembre dernier, la commission des finances du Conseil général s'est interrogée sur la pertinence d'un tel rapport, celui-ci « ne pouvant pas répertorier un certain nombre de charges et de produits dans les rubriques appropriées », indique Christophe Giller (udc), président du Bureau du Conseil général.

L'exécutif le considérant également « chronophage et superflu » et après que cet objet lui a été soumis, le Bureau du Conseil général a proposé au parlement local d'y renoncer sous cette forme. Proposition acceptée mais qui ne dispensera pas l'exécutif d'éclairer les élus sur les meilleurs moyens pour assurer, dès 2017, une information de l'évolution des postes budgétaires en cours d'exercice. IC

Un étudiant en pharmacie romontois récompensé

Prix national » La coopérative professionnelle des pharmaciens suisses a désigné vendredi à Lugano les trois gagnants de la première édition des Ofac Pharmacy Awards. Ce prix a été créé dans le but d'encourager les étudiants à exploiter leur potentiel d'innovation pour imaginer l'avenir de la profession. « Il récompense les

travaux de master en sciences pharmaceutiques qui apportent une contribution originale et intéressante sur un thème en lien avec la pharmacie d'officine », précise un communiqué.

Un Romontois figure parmi les lauréats. Etudiant en pharmacie à l'Université de Bâle et président de l'Association suisse des étu-

dants en pharmacie, Duy Nguyen a reçu le 3^e prix décerné par l'Ofac pour son travail de master sur le distributeur électronique de médicaments Medido, venu des Pays-Bas. Après une étude menée auprès de professionnels de la santé, il est parvenu à la conclusion que ce distributeur permet d'aider les patients ayant des problèmes avec

leur prise de médicaments. « Ce travail et ce prix m'ont permis de rencontrer des professionnels très inspirants pour la suite de ma carrière », confie Duy Nguyen.

Outre une somme d'argent, chaque étudiant primé se voit offrir l'opportunité d'effectuer un stage rémunéré de six mois dans l'une des sociétés du groupe Ofac. » FB

PUBLICITÉ

Mégaton Fribourg



« Qui sait calculer, renforce l'AVS »

le 23 septembre
OUI AVS plus